



modification de garde alterné

Par **grrr**, le **20/07/2010 à 22:44**

bonjour

alors voila j'ai divorcée et j'ai une garde alterné avec mon ex marie a la semaine et je voudrais aller vivre sur strasbourg avec ma fille et j'aimerais savoir quelles sont mes chances de gagné???

merci de repondre au plus vite

en sachant que ma famille y est et que j'ai un contact sur place qui peut m'aider et que j'y aurais du travail en me faisant muter!!!

j'en ai deja discuté avec le papa mais je me doute qu'il n'est pas d'accord....

j'aimerais au plus vite un avis sincere et surtout pour que je fasse pas le mauvais choix...

Par **Laure11**, le **21/07/2010 à 13:10**

Bonjour,

Quel âge à votre fille ?

et qu'en pense t'elle si elle est en âge de donner son avis ?

Par **rosanita**, le **21/07/2010 à 13:20**

Madame,

Toute modification des conditions de la garde alternée doit être soumise au juge des affaires familiales,

Et le père de votre fille a également voix au chapitre, puisqu'il partage l'autorité parentale avec vous.

Essayez de vous entendre et demandez une audition au juge aux affaires familiales.

Cordialement.